

**Le créole, de la situation officielle d'exclu
au statut de partenaire de facto dans
l'institution scolaire**

Eléments pour contribuer à une réflexion sur
la problématique des langues et cultures
créoles à l'Ecole dans les D.O.M.

par

*Jean Bernabé, Professeur des universités
directeur du GERECE-F,
Université des Antilles et de la Guyane*

Préliminaires

Tout d'abord je crois utile de distinguer ce qui est de l'ordre de la *langue* de ce qui est de l'ordre des *sujets parlants*, inscrits à des titres divers dans des logiques sociales. Au dire du fabuliste, la langue est la pire et la meilleure des choses. Elle sert aussi bien à la vérité qu'au mensonge, au commerce qu'à la guerre entre les humains. Elle peut même, dans ce dernier cas, être un enjeu majeur, au même titre que la culture, la race, le territoire. Dès lors, on peut aisément admettre que parler de « **guerre des langues** » constitue un transfert purement métaphorique car les langues, à proprement parler, ne se battent pas entre elles. Ce sont les humains qui se battent entre eux et qui utilisent ces dernières à des fins instrumentales : idéologiques et/ou politiques. Il apparaît donc clairement que constituant un **enjeu**, la langue devient par là même un **alibi**.

Si on veut admettre que les langues ne sont pas seulement des mécanismes cérébraux (ce qu'elles sont fondamentalement) mais qu'elles ont aussi une certaine existence concrète, il convient d'évaluer quelle est leur participation, en tant que telles, aux processus d'instrumentalisation dont elles font l'objet de la part des idéologues et/ou des politiciens. Cela nous conduit à une approche non plus

Le créole, de la situation officielle d'exclure
au statut de partenaire de facto dans
l'institution scolaire
Éléments pour contribuer à une réflexion sur
la problématique des langues et cultures
créoles à l'École dans les D.O.M.

par
Jean Bernabé, Professeur des universités
directeur du GERIC-R,
Université des Antilles et de la Guyane

Trésorier

Tout d'abord je crois utile de distinguer ce qui est de l'ordre de la
langue de ce qui est de l'ordre des sujets parlants, inscrits à des titres
divers dans des logiques sociales. Au dire du fabuliste, la langue est la
pire et la meilleure des choses. Elle sert aussi bien à la vérité qu'à un
mensonge, au commerce qu'à la guerre entre les humains. Elle peut
même, dans ce dernier cas, être un enjeu majeur, au même titre que la
culture, la race, le territoire. Dès lors, on peut aisément admettre que
parler de « guerre des langues » constitue un transfert purement
métaphorique car les langues, à proprement parler, ne se battent pas
entre elles. Ce sont les humains qui se battent entre eux et qui utilisent
ces dernières à des fins instrumentales : idéologiques et/ou politiques.
Il apparaît donc clairement que constituer un enjeu, la langue devient
par là même un alibi.

Si on veut admettre que les langues ne sont pas seulement des
mécanismes éternels (ce qu'elles sont fondamentalement) mais
qu'elles ont aussi une certaine existence concrète, il convient
d'évaluer quelle est leur participation, en tant que telles, aux processus
d'instrumentalisation dont elles font l'objet de la part des idéologues
au vu des politiques. Cela nous conduit à une approche non plus

proprement sociale, mais **écologique** des langues. Au terme de cette **écolinguistique** qui reste encore largement à bâtir comme discipline annexe de la linguistique, il y a lieu de poser quelques principes de base qui doivent guider l'action de tous ceux qui s'adonnent à l'aménagement linguistique.

1) Le principe de **diversité des langues** : il découle de l'arbitraire du signe linguistique (car si le signe linguistique n'était pas arbitraire il n'existerait qu'une seule langue. Babel est constitutif du langage !)

2) Le second **principe** que je qualifierai de **monolingual** semble s'opposer au premier : il consiste dans le fait qu'un même locuteur ne peut pas parler deux langues A et B, en même temps. Il ne peut les parler que successivement dans le cadre de ce qu'il convient d'appeler l'**alternance de code**, elle-même réglée par des protocoles sociaux très précis. Par contre, ce qu'il convient d'appeler le **mélange de code**, ce que pratiquent les écrivains de la Créolité, fait surgir une tierce langue qui n'est ni A ni B, c'est à dire qui n'est ni du créole ni du français mais une entité nouvelle dont le statut est essentiellement littéraire.

3) Dans un modèle de communication très largement dominant dit **homoglossique** (c'est à dire où les échanges de parole se font dans la même langue, contrairement au modèle de communication **hétéroglossique** (comme chez les Caraïbes où certains marchés africains) où chacun des partenaires peut parler dans sa langue tout en comprenant la langue de l'autre) le premier principe est lourd de conséquences : l'espace de **la parole individuelle ou échangée** ne pouvant être occupé que par une langue à la fois, s'ouvre alors une dimension **polémique** du langage, c'est à dire ouverte à la quête d'hégémonie, afin d'occuper l'espace unique.

4) Compte tenu du principe **monolingual** et du principe **polémique** qui y est relié, il y a lieu de mettre en évidence un troisième principe qui est celui de l'**exclusivité fonctionnelle** des langues. En clair : deux langues ne peuvent pas occuper la même

propriété sociale, mais écologiques des langues. Au terme de cette
éthnolinguistique qui reste encore largement à bâtir comme discipline
annexe de la linguistique, il y a lieu de poser quelques principes de
base qui doivent guider l'action de tous ceux qui s'adonnent à
l'aménagement linguistique.

1) Le principe de diversité des langues : il découle de
l'arbitraire du signe linguistique (car si le signe linguistique n'était pas
arbitraire il n'existerait qu'une seule langue. Babel est constitué du
langage 1)

2) Le second principe que je qualifierai de
monolingualisme semble s'opposer au premier : il consiste dans le fait
qu'un même locuteur ne peut pas parler deux langues A et B, en
même temps. Il ne peut les parler que successivement dans le cadre de
ce qu'il convient d'appeler l'alternance de code, elle-même réglée
par des protocoles sociaux très précis. Par contre, ce qu'il convient
d'appeler le mélange de code, ce que pratiquent les écrivains de la
créolité, fait surgir une tierce langue qui n'est ni A ni B, c'est à dire
qui n'est ni du créole ni du français mais une entité nouvelle dont le
statut est essentiellement littéraire.

3) Dans un modèle de communication très largement
dominant dit homoglossique (c'est à dire où les échanges de parole se
font dans la même langue, contrairement au modèle de
communication hétéroglossique (comme chez les Caraïbes où
certains marchés africains) où chacun des partenaires peut parler dans
sa langue tout en comprenant la langue de l'autre) le premier principe
est celui de conséquences : l'espace de la parole individualisée ou
échangée ne pouvant être occupé que par une langue à la fois, s'ouvre
alors une dimension polymérique du langage, c'est à dire ouverte à la
partie d'hégémonie, afin d'occuper l'espace unique.

4) Compte tenu du principe monolingual et du principe
polymérique qui y est rattaché, il y a lieu de mettre en évidence un
troisième principe qui est celui de l'exclusivité fonctionnelle des
langues. En clair : deux langues ne peuvent pas occuper la même

fonction (le même créneau fonctionnel), à l'intérieur d'un écosystème donné, sans que l'une d'entre, elle, la plus faible, ne soit éliminée ou à tout le moins mise à mal. De cette élimination, il est possible de donner de nombreux exemples empruntés à l'histoire des langues, notamment des créoles (par exemple, la mort du créole à Grenade, Trinidad, ce qui constitue une **décréolisation quantitative** qui, concernant donc le nombre des locuteurs, réduit ces derniers à zéro). Ainsi, le système de la **diglossie**, qui est stigmatisé à juste titre pour ses conséquences au plan psychologique et culturel, est précisément une **répartition fonctionnelle** entre français et créole. Paradoxalement, cette répartition fonctionnelle est garante d'une certaine permanence des deux langues, l'une dominante le français, l'autre dominée (le créole), dans une sorte de « développement » séparé, d'**apartheid**, en quelque sorte, dont on connaît les conséquences, aboutissant, en fait, à un sous-développement.

5) Le **dernier principe**, qui est celui du partenariat découle du précédent : il ne peut être mis en œuvre que dans une répartition complémentaire des fonctions des deux langues et un protocole de préservation de la langue la plus faible. En effet, le combat, incontestablement progressiste, qui vise à étendre les domaines publics d'emploi du créole, en l'introduisant sans aucune précaution sur les médias et dans l'Ecole est, en fait, un combat pour placer cette langue de manière frontale sur le créneau fonctionnel occupé depuis l'origine par le français. Pour ce qui est des médias, on voit déjà les premiers résultats : une francisation accélérée des structures linguistiques du créole, ce qu'on peut appeler une **décréolisation qualitative** (elle est liée au phénomène de **glottophagie**, le créole se faisant absorber par le français). Pour ce qui est de l'Ecole, tout est encore à faire et la dynamique qui préside au fonctionnement de cette institution est plus gérable que celle qui préside aux médias ou aux interactions privées. D'où la responsabilité qui incombe aux aménageurs de la diglossie dans nos pays créoles. Le heurt frontal entre les deux langues (laissez jouer le marché linguistique !) procède

fonction (le même créneau fonctionnel), à l'intérieur d'un écosystème donné, sans que l'une d'entre elle, la plus faible, ne soit éliminée ou à tout le moins mise à mal. De cette élimination, il est possible de donner de nombreux exemples empruntés à l'histoire des langues, notamment des créoles (par exemple, la mort du créole à Grande-Terre, ce qui constitue une déréalisation quantitative qui, concernant donc le nombre des locuteurs, réduit ces derniers à zéro). Ainsi, le système de la diglossie, qui est stigmatisé à juste titre pour ses conséquences au plan psychologique et culturel, est précisément une répartition fonctionnelle entre français et créole. Paradoxalement, cette répartition fonctionnelle est garante d'une certaine permanence des deux langues, l'une dominante le français, l'autre dominée (le créole), dans une sorte de « développement » séparé, d'apartheid, en quelque sorte, dont on connaît les conséquences, aboutissant, en fait, à un sous-développement.

2) Le dernier principe, qui est celui du partenariat dévolu du précédent : il ne peut être mis en œuvre que dans une répartition complémentaire des fonctions des deux langues et un protocole de préservation de la langue la plus faible. En effet, le combat, incontestablement progressiste, qui vise à étendre les domaines publics d'emploi du créole, en l'introduisant sans aucune préservation sur les médias et dans l'École est, en fait, un combat pour placer cette langue de manière frontale sur le créneau fonctionnel occupé depuis l'origine par le français. Pour ce qui est des médias, on voit déjà les premiers résultats : une francisation accélérée des structures linguistiques du créole, ce qu'on peut appeler une déréalisation quantitative (elle est liée au phénomène de glottophagie, le créole se faisant absorber par le français). Pour ce qui est de l'École, tout est encore à faire et la dynamique qui préside au fonctionnement de cette institution est plus gênante que celle qui préside aux médias ou aux interactions privées. D'où la responsabilité qui incombe aux aménageurs de la diglossie dans nos pays créoles. Le haut frontal entre les deux langues (laissez jouer le marché linguistique !) précède

d'un certain « libéralisme économique » qui, en définitive, se solde par une **détérioration des termes de l'échange** : le créole tend à emprunter massivement et unilatéralement au français, l'inverse, à quelques exceptions près, ne se produisant pas. Ce qui se passe actuellement en franglais (dénoncé notamment par Etiemble) est sans commune mesure avec ce qui se passe dans ce qu'on est obligé d'appeler un « *francreole* ». Beaucoup de gens pensent que c'est un signe d'ouverture et de un moyen d'accès à la modernité et au développement pour le créole. Je suis prêt à y consentir dans une certaine mesure à condition que les mêmes personnes voient dans le franglais un signe d'ouverture et d'accès à la modernité et au développement du français.

Il n'est certes pas question d'établir ni de hautes murailles, ni des tranchées entre le français et les créoles, ces derniers étant, pour une bonne part, **des langues néo-romanes**, mais il est question de savoir si on peut mettre ces langues dans des niches de développement permettant une relance de leur créativité interne au contact du monde extérieur. La néologie n'est qu'une recours très partiel, comparé à ce que peut produire la mise en synergie des divers locuteurs créoles qui doivent prendre conscience qu'ils sont des **co-créateurs** de leur langue. L'Ecole a un rôle très important à jouer en la matière, à condition d'allier imagination, souplesse et fermeté dans le cap suivi.

QUE FAIRE ?

1) Tout d'abord savoir que le modèle de construction nationale de la France (qui a eu pour effet d'opposer langue officielle et langue de pays, en minorant ces dernières) favorise la dimension **polémique** (compétitive) des langues. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne et l'Italie, où la construction nationale s'est faite à partir de la coagulation d'entités nationales, ce qui est favorisé c'est la complémentarité fonctionnelle (partenariat) des langues. Il n'y a aucun problème à parler toscan, sicilien, sarde ou bavarois dans les pays correspondant tout en parlant la langue officielle dans les situations

d'un certain « libéralisme économique » qui, en définitive, se solde par une détérioration des termes de l'échange : le créole tend à supplanter massivement et unilatéralement au français, l'inverse, à quelques exceptions près, ne se produisant pas. Ce qui se passe actuellement en français (dénoncé notamment par Richemba) est sans commune mesure avec ce qui se passe dans ce qui est obligé d'appeler un « français ». Beaucoup de gens pensent que c'est un signe d'ouverture et de un moyen d'accès à la modernité et au développement pour le créole. Je suis prêt à y consentir dans une certaine mesure à condition que les mêmes personnes voient dans le français un signe d'ouverture et d'accès à la modernité et au développement du français.

Il n'est certes pas question d'établir ni de hautes murailles, ni des tranchées entre le français et les créoles, ces derniers étant, pour une bonne part, des langues néo-romanes, mais il est question de savoir si on peut mettre ces langues dans des niches de développement permettant une relance de leur créativité interne au contact du monde extérieur. La néologie n'est qu'une ressource très partielle, comparé à ce que peut produire la mise en synergie des divers locuteurs créoles qui doivent prendre conscience qu'ils sont des co-créateurs de leur langue. L'école a un rôle très important à jouer en la matière, à condition d'allier imagination, souplesse et fermeté dans le cap suivi.

QUE FAIRE ?

1) Tout d'abord savoir que le modèle de construction nationale de la France (qui a eu pour effet d'opposer langue officielle et langue de pays, en minorant ces dernières) favorise la dimension polycentrique (compétitive) des langues. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne et l'Italie, ou la construction nationale s'est faite à partir de la coagulation d'entités nationales, ce qui est favorisé c'est la complémentarité fonctionnelle (partenariat) des langues. Il n'y a aucun problème à parler toscan, sicilien, sarde ou bavarois dans les pays correspondants tout en parlant la langue officielle dans les situations

formelles. La culture nationale française doit, sur ce point évoluer. Mais cela ne se fera pas facilement compte tenu des réflexes ataviques accumulés dans le régime de la diglossie, réflexes au sein desquels on trouve une auto-minoration et une insécurité linguistique profondément enfouie dans les inconscients, même des militants de la cause régionale. Il y a un travail de « déminage » auquel doivent s'atteler tous ceux qui croient à une république « plurielle et indivisible ».

2) Trouver un mode de coexistence entre créole et français qui ne soit plus celui de la minoration historique traditionnelle mais qui installe un véritable partenariat entre les langues, c'est à dire qui neutralise la compétition fonctionnelle de laquelle le créole ne saurait sortir indemne. A cet égard, une étude plus approfondie des rapports historiques entre créole et français dans nos pays s'impose. Quelques éléments en sont listés ci-dessous :

A) créole et français sont deux vecteurs civilisationnels

Créole et français constituent les deux vecteurs d'expression et de communication qui ont constitué nos pays comme tels. Le créole est notre archive symbolique, c'est à dire, ce par quoi nous pouvons accéder à la strate la plus profonde **de notre identité historique**. Créole et français organisent deux sphères culturelles imbriquées selon une double logique paradoxale : tout à la fois **conjonctive** et **disjonctive**, **participative** et **exclusive**. L'analyse de la place respective de ces deux langues dans nos sociétés et nos mentalités est de nature à illustrer les caractéristiques qui marquent le parcours de ces deux langues.

B) le couple créole-français présente l'histoire d'une asymétrie génératrice de paradoxes

Dans une perspective macro-historique, la langue française est bien évidemment première, **antérieure** à la langue créole, née il y a près seulement de quatre siècles. En revanche, dans une perspective socio-historique, la langue créole est **première** aux Antilles et la langue française **seconde**. En effet, l'histoire de nos pays est celle

formelles. La culture nationale française doit, sur ce point évoluer. Mais cela ne se fera pas facilement compte tenu des réflexes stéréotypés accumulés dans le régime de la diglossie, réflexes au sein desquels on trouve une auto-minorisation et une inégalité linguistique profondément enracinée dans les inconscients, même des militants de la cause régionale. Il y a un travail de « déminage » auquel doivent s'atteler tous ceux qui croient à une république « plurilingue et indivisible ».

2) Trouver un mode de coexistence entre créole et français qui ne soit plus celui de la minorisation historique traditionnelle mais qui installe un véritable partenariat entre les langues, c'est à dire qui neutralise la compétition fonctionnelle de laquelle le créole ne saurait sortir indemne. A cet égard, une étude plus approfondie des rapports historiques entre créole et français dans nos pays s'impose. Quelques éléments en sont listés ci-dessous :

A) Créole et français sont deux vecteurs civilisationnels

Créole et français constituent les deux vecteurs d'expression et de communication qui ont constitué nos pays comme tels. Le créole est notre archive symbolique, c'est à dire, ce par quoi nous pouvons accéder à la strate la plus profonde de notre identité historique. Créole et français organisent deux sphères culturelles indépendantes selon une double logique paradoxale : tout à la fois conjonctive et disjonctive, participative et exclusive. L'analyse de la place respective de ces deux langues dans nos sociétés et nos mentalités est de nature à illustrer les caractéristiques qui marquent le parcours de ces deux langues.

B) Le couple créole-français présente l'histoire d'une symbiose générique de paradoxes

Dans une perspective macro-historique, la langue française est bien évidemment première, antérieure à la langue créole, née il y a près seulement de quatre siècles. En revanche, dans une perspective socio-historique, la langue créole est première aux Antilles et la langue française seconde. En effet, l'histoire de nos pays est celle

d'une francisation (linguistique, culturelle, juridique) qui a commencé à toucher un petit nombre autoconstitué en « élite » (hommes de couleur libres) puis les larges masses. L'Ecole est le **cadre** majeur de cette francisation continue et la langue française l'**instrument** direct ou indirect de cette francisation. Le **schème** fondamental de ce processus est le schème du **reniement** :

- **tout d'abord, reniement** par les colons devenus Békés (c'est à dire aristocratie terrienne) de leur participation à la création du créole, désormais référés à la sauvagerie africaine et au sous-développement, à la non-civilisation. En sorte que, dès le départ, **créolophobie** et **négrophobie** ont partie liée et vont constituer les deux **matrices idéologiques** de toute l'histoire de nos pays.

- **puis, reniement** des hommes de couleurs libres aspirant à s'identifier aux Békés et cultivant par là même des pratiques sociales et idéologiques inscrites dans la francisation (interdiction aux enfants de parler le créole à la maison, ou de s'adonner à des pratiques culturelles de « Nègres » : c'est le début du processus d'**aliénation**, dénoncé par le psychiatre Frantz Fanon dans *Peau noire masques blancs*)

- **enfin, reniement** des larges masses elles-mêmes aspirant à s'identifier aux élites et aspirées elles-mêmes vers **une francisation linguistique** qui est l'**instrument** d'une **francisation culturelle** : aujourd'hui, la langue qui, de plus en plus, tend à servir de modèle maternel (même s'il s'agit d'une langue approximative) dans les campagnes n'est autre que la langue française (employée de surcroît, dans les crèches, avant même le parcours scolaire). Ce phénomène pas encore totalement accompli est très avancé et n'est pas sans entraîner des turbulences, dont l'Ecole se fait quotidiennement l'écho : le français des élèves est jugé la plupart du temps comme lacunaire, approximatif, à un certain niveau d'utilisation cognitive. **La francisation dans les D.O.M. serait-elle un mécanisme de**

d'une francisation (linguistique, culturelle, juridique) qui a commencé à toucher un petit nombre autoconstitué en « élite » (hommes de couleur libres) puis les larges masses. L'École est le cadre majeur de cette francisation continue et la langue française l'instrument direct ou indirect de cette francisation. Le schéma fondamental de ce processus est le schéma du reniement :

- tout d'abord, reniement par les colons devenus Békés (c'est à dire aristocratie terricienne) de leur participation à la création du créole, désormais réservés à la sauvegarde africaine et au sous-développement, à la non-civilisation. En sorte que, dès le départ, créolophilie et négrophobie ont partie liée et vont constituer les deux matrices idéologiques de toute l'histoire de nos pays.

- puis, reniement des hommes de couleur libres aspirant à s'identifier aux Békés et cultivant par là même des pratiques sociales et idéologiques inscrites dans la francisation (interdiction aux enfants de parler le créole à la maison, ou de s'adonner à des pratiques culturelles de « Nègres » : c'est le début du processus d'aliénation, dénoncé par le psychiatre Frantz Fanon dans Peau noire masques blancs)

- enfin, reniement des larges masses elles-mêmes aspirant à s'identifier aux élites et aspirées elles-mêmes vers une francisation linguistique qui est l'instrument d'une francisation culturelle : aujourd'hui, la langue qui, de plus en plus, tend à servir de modèle matériel (même s'il s'agit d'une langue approximative) dans les campagnes n'est autre que la langue française (employée de surcroît, dans les écoles, avant même le parcours scolaire). Ce phénomène pas encore totalement accompli est très avancé et n'est pas sans entraîner des turbulences, dont l'École se fait quotidiennement l'écho : le français des élèves est jugé le plupart du temps comme lacunaire, approximatif, à un certain niveau d'utilisation cognitive. La francisation dans les D.O.M. serait-elle un mécanisme de

surface ? Toutefois, la situation du petit créolophone serait-elle différente de celle de l'enfant d'origine ouvrière qui doit faire face à un type de français différent de celui qui lui est transmis dans sa famille ? La question mérite d'être approfondie.

C) le couple créole et français, c'est l'histoire alternative d'une acceptation de et d'une résistance à la domination

Deux mouvements culturels de réaction à ce processus ne pouvaient émaner que d'intellectuels : il s'agit de la **Négritude** (en lutte contre la négrophobie) et la **Créolité** (en lutte contre la créolophobie). Ce sont deux aspects, dans des situations historiques différentes, de la remise en cause du diktat de cette unique matrice originelle. Les résistances collectives se sont exprimées de façons diverses, ont pris des formes diverses et ont généré des idéologies elles-mêmes répercutées dans et par les « élites » (**marronnisme, autonomisme, indépendantisme**, qui entendent faire pièce au courant majeur qui est celui de l'**assimilationnisme**).

Les conditions, objectifs et enjeux de cette francisation furent telles qu'elle s'est opérée par **élimination, refoulement et minoration** de la langue première, langue maternelle. (On sait que le créole est né en devenant langue maternelle de populations privées de l'usage social de leur(s) langue(s) maternelle(s) africaine(s), et cela à cause de la traite et de l'esclavage) :

a) de toutes les langues régionales de la République Française, les créoles sont parmi les plus vivaces. En effet, s'agissant de l'**élimination**, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane (à la différence de Grenade et de Trinidad) n'ont pas, à ce jour, été concernés par ce phénomène, sauf si on considère les migrants répartis dans le vaste monde, coupés de cette langue et pour qui rien n'est fait pour qu'ils la conservent (mais cela n'est pas spécifique aux créolophones : dès la deuxième génération la langue ancestrale commence à céder le pas à la langue du pays d'accueil). Il serait toutefois naïf de croire que le défaut de transmission maternelle ne

survive ? Toutefois, la situation du petit créolophone serait-elle différente de celle de l'enfant d'origine ouvrière qui doit faire face à un type de français différent de celui qui lui est transmis dans sa famille ? La question mérite d'être approfondie.

(c) Le créole et le français, c'est l'histoire alternative d'une acculturation de et d'une résistance à la domination

Deux mouvements culturels de réaction à ce processus ne pouvaient émaner que d'intellectuels : il s'agit de la Négritude (en lutte contre la négrophobie) et la Créolité (en lutte contre la créolophobie). Ce sont deux aspects, dans des situations historiques différentes, de la remise en cause du dikat de cette unique matrice originelle. Les résistances collectives se sont exprimées de façons diverses, ont pris des formes diverses et ont généré des idéologies elles-mêmes répétées dans et par les « élites » (marxistes, autonomistes, indépendantistes, qui entendent faire pièce au courant majeur qui est celui de l'assimilationnisme).

Les conditions, objectifs et enjeux de cette transition furent telles qu'elle s'est opérée par élimination, retournement et minoration de la langue première, langue maternelle. (On sait que le créole est né en devenant langue maternelle de populations privées de l'usage social de leur(s) langue(s) maternelle(s) africaine(s), et cela à cause de la traite et de l'esclavage) :

a) de toutes les langues régionales de la République Française, les créoles sont parmi les plus vivaces. En effet, s'agissant de l'élimination, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane (à la différence de Grande et de Trinitad) n'ont pas, à ce jour, été concernés par ce phénomène, sauf si on considère les migrants répartis dans le vaste monde, coupés de cette langue et pour qui rien n'est fait pour qu'ils la conservent (mais cela n'est pas spécifique aux créolophones : dès la deuxième génération la langue ancestrale commence à céder le pas à la langue du pays d'accueil). Il semblerait toutefois que le début de transmission maternelle ne

pourrait pas un jour être cause d'une élimination du créole, si d'autres instances palliatives (comme, par exemple, l'Ecole) n'assurent pas le relais. Car aujourd'hui, il faut reconnaître que le créole est en passe de n'être plus la seule langue maternelle des Antillais et des Guyanais. Le français est en train d'acquiescer ce statut, en reléguant le créole dans la position de langue maternelle 2, avant peut-être d'en faire une langue seconde acquise à l'Ecole, ce qui serait une évolution pour le moins paradoxale. Mais l'histoire n'est pas à un paradoxe près. On voit pointer ici le rôle que l'Ecole pourrait jouer dans nos pays pour la promotion et la dynamisation de leurs langues et de leurs cultures traditionnelles. L'Ecole coloniale qui, loin de faire cas du créole, a contribué à sa stigmatisation, se voit désormais paradoxalement confier une tâche qui est celle de participer à son sauvetage. Ce paradoxe – un de plus ! – est à méditer.

b) s'agissant du **refoulement**, il opère à différents niveaux et de différentes manières. Il s'agit d'un refoulement qui est investi d'une forte charge libidinale et qui, dans la conscience des créolophones parent le créole des vertus de la subversion, de la révolte et de l'authenticité. On est là dans un cas classique d'interdit, de tabou et de transgression. Le créole est un lieu d'**investissement libidinal** puissant. Cette dimension psychanalytique du refoulement est essentielle pour comprendre la réalité anthropologique de nos pays. Parler d'exclusion du créole de l'Ecole est tout à la fois vrai et faux :

- *vrai* parce qu'il n'y a jamais reçu une reconnaissance officielle, malgré quelques avancées dues au volontarisme de certains (créole dans certains collèges, options bac à Acajou II, accueil dans certaines classes rurales, etc.).

- *faux*, parce que la réalité physique et psychologique du créolophone impose chaque jour à l'Ecole une présence que les stratégies de cette dernière tente d'annuler, mais sans succès. L'Ecole, à bien des égards est un lieu de conflits irrésolus et d'autant plus

pourrait pas un jour être cause d'une élimination du créole, si d'autres instances palliatives (comme, par exemple, l'École) n'assurent pas le français est en train d'acquiescer ce statut, en reléguant le créole dans la position de langue maternelle 2, avant peut-être d'en faire une langue seconde acquies à l'École, ce qui serait une évolution pour le moins paradoxale. Mais l'histoire n'est pas à un paradoxe près. On voit pointer ici le rôle que l'École pourrait jouer dans nos pays pour la promotion et la dynamisation de leurs langues et de leurs cultures traditionnelles. L'École coloniale qui, loin de faire cas du créole, a contribué à sa stigmatisation, se voit désormais paradoxalement confier une tâche qui est celle de participer à son sauvetage. Ce paradoxe - un de plus ! - est à méditer.

b) s'agissant du retournement, il opère à différents niveaux et de différentes manières. Il s'agit d'un retournement qui est investi d'une forte charge libidinale et qui, dans la conscience des créolophones parent le créole des vertus de la subversion, de la révolte et de l'authenticité. On est là dans un cas classique d'interdit, de tabou et de transgression. Le créole est un lieu d'investissement libidinal puissant. Cette dimension psychanalytique du retournement est essentielle pour comprendre la réalité anthropologique de nos pays. Parler d'exclusion du créole de l'École est tout à la fois vrai et faux :

- vrai parce qu'il n'y a jamais reçu une reconnaissance officielle, malgré quelques avancées dues au volontarisme de certains (créole dans certains collèges, options bac à Acajou II, accueil dans certaines classes rurales, etc.).

- faux, parce que la réalité physique et psychologique du créolophone impose chaque jour à l'École une présence que les stratégies de cette dernière tentent d'annuler, mais sans succès. L'École, à bien des égards est un lieu de conflits insolubles et d'autant plus

BERN 164 8v

irrésolus qu'ils opèrent dans l'inconscient collectif. La meilleure manifestation de cette présence de la sphère créole s'exprime à travers une résistance inconsciente (échec scolaire, inadaptation, maintien du système interférentiel créole français qui trouve son expression la plus accompli dans le créolisme, pourchassé précisément parce qu'il est le retour subversif et inquiétant du refoulé. Un autre rapport au créole aurait assurément déplacé la problématique du créolisme et inscrit ce dernier dans une stratégie positive d'approche vers le français).

c) s'agissant de la **minoration**, elle est généralisée et a des conséquences considérables sur l'ensemble des représentations individuelles et collectives qui ont cours dans nos pays. Les conséquences sont : le complexe d'infériorité, la haine de soi, la méfiance envers l'Autre, un désir effréné de promotion sociale sur le mode individualiste, bref une stratégie de sauve-qui-peut et de débrouillardise « compère lapiniste ». Mais cela a généré aussi, dans le même temps un surévaluation de la langue française, un surinvestissement dans les vertus de la parole au service de stratégies individualistes, bref l'installation dans un rapport fétichisé non pas tant avec le langage en général qu'avec la langue française en particulier. Cela n'est pas sain !

D) Du reniement du créole à l'assomption du français

La situation des pays créoles oblige le linguiste à penser la notion de pluralité des langues maternelles pour un même individu

Rappelons que le créole a longtemps été la langue maternelle des couches populaires de la population alors que le français était la langue maternelle des couches favorisées. Comme cela a été suggéré précédemment, pour les masses populaires, le français s'apprenait à l'école (devenant au mieux une langue maternelle 2), tandis que pour les couches favorisées, le créole (langue maternelle 2) s'apprenait non pas à la maison mais dans les groupes de pairs sous l'influence

d'enfants ayant le créole comme langue maternelle). Aujourd'hui, un véritable problème de transmission se pose aux Antilles et en Guyane au créole (comme il s'est posé et 'a pas été résolu à Trinidad et à Grenade). En effet, le français tend à devenir, de plus en plus, langue maternelle 1 de tous les enfants (en raison de leur exposition de plus en plus précoce à l'éducation, crèche comprise). Comment, en effet le créole qui n'est pas transmis à la maison sera transmis puisque dans les groupes de pairs qui assureraient sa transmission, il n'y aura bientôt plus de locuteurs ayant le créole comme langue maternelle 1. Cela pose le problème de la responsabilité des **médias** et de l'**Ecole** (comme lieu d'autorité) dans la transmission du créole. Même l'irrédentisme linguistique le plus absolu ne peut se fonder sur une extranéité du français dans les D.O.M. : la langue française y a acquis sa légitimité.

E) La situation actuelle et les enjeux de l'introduction officielle du créole à l'Ecole.

La décision du ministre Jack Lang est le résultat d'une mobilisation ancienne qui a rencontré l'intelligence et la volonté politiques d'un homme de culture. Mais les effets de cette décision (qui marque l'an 1 de la décolonisation linguistique et culturelle des D.O.M.), ne constitueront une avancée qu'à plusieurs conditions :

a) que la création d'un CAPES soit considéré comme le commencement d'une véritable « dignification » du créole et non pas comme une fin en soi.

b) que les contenus de ce CAPES soient élaborés de façon à assurer la promotion de la langue et de la culture créoles et des représentations identitaires des créolophones et non pas seulement la promotion sociale et professionnelle de quelques individus (même si cette promotion est une condition pour la crédibilité du « créole à l'Ecole »). D'où l'intérêt majeur d'une pratique telle que **la traduction**, matrice du développement linguistique.

c) que les rapports entre créole et français s'inscrivent dans un **protocole pédagogique réaliste et ouvert** (d'où un CAPES bivalent!)

d'enfants ayant le créole comme langue maternelle). Aujourd'hui, un véritable problème de transmission se pose aux Antilles et en Guyane (Grenade). En effet, le français tend à devenir, de plus en plus, langue maternelle 1 de tous les enfants (en raison de leur exposition de plus en plus précoce à l'éducation, créole comprise). Comment, en effet, le créole qui n'est pas transmis à la maison sera transmis puisque dans les groupes de pairs qui assurent sa transmission, il n'y aura bientôt plus de locuteurs ayant le créole comme langue maternelle 1. Cela pose le problème de la responsabilité des médias et de l'école (comme lieu d'autorité) dans la transmission du créole. Même l'irréductible linguistique le plus absolu ne peut se fonder sur une extranéité du français dans les D.O.M. : la langue française y a acquis sa légitimité.

B) La situation actuelle et les enjeux de l'introduction officielle du créole à l'école.

La décision du ministre Jack Lang est le résultat d'une mobilisation ancienne qui a rencontré l'intelligence et la volonté poignantes d'un homme de culture. Mais les effets de cette décision (qui marque l'an 1 de la décolonisation linguistique et culturelle des D.O.M.), ne constitueront une avancée qu'à plusieurs conditions :

- a) que la création d'un CAPES soit considérée comme le commencement d'une véritable « dignification » du créole et non pas comme une fin en soi.
- b) que les contenus de ce CAPES soient élaborés de façon à assurer la promotion de la langue et de la culture créoles et des représentations identitaires des créolophones et non pas seulement la promotion sociale et professionnelle de quelques individus (même si cette promotion est une condition pour la crédibilité du « créole à l'école »). D'un intérêt majeur d'une pratique telle que la traduction, matrice du développement linguistique.
- c) que les rapports entre créole et français s'inscrivent dans un processus pédagogique réaliste et ouvert (d'où un CAPES bivalent!)

assure la promotion de la langue et de la culture créoles et des représentations identitaires des créolophones et non pas seulement la promotion sociale et professionnelle de quelques individus (même si cette promotion est une condition pour la crédibilité du « créole à l'école »). D'un intérêt majeur d'une pratique telle que la traduction, matrice du développement linguistique.

c) que les rapports entre créole et français s'inscrivent dans un processus pédagogique réaliste et ouvert (d'où un CAPES bivalent!)

d) que la pédagogie du créole ne cherche pas à singer celle qui prévaut pour le français et soit capable de trouver son originalité et son efficacité au sein de l'écosystème scolaire. Introduire le créole à l'Ecole ne doit pas signifier simplement souscrire à une forme de « politiquement correct » visant à montrer qu'on est démocrate.

e) que des mesures soient prises pour éviter que créole soit banalisé et qu'il soit pris au piège de la grisaille d'une Ecole en crise. Il ne faut pas que le créole soit une matière de plus qui finisse par dégoûter les élèves du créole mais un peu plus de l'Ecole. C'est la raison pour laquelle le créole doit être **facultatif**. De même qu'il y a eu dans nos pays une **montée vers la langue française**, langue dominante (à travers le caractère obligatoire de cette dernière), de même, il faut créer les conditions pédagogiques et mentales d'une **montée vers la langue créole**. Au bout de cette ascension, il y a de nombreux bienfaits à acquérir : déblocage expressif, **réenracinement** dans un imaginaire fécond, réconciliation avec soi-même par une récupération de l'estime de soi, capacité de négociation culturelle plus grande, possibilité de contraster deux systèmes linguistiques maternels (créole et français), voire... - pourquoi pas ? - bonification de points dans les examens, ce qui n'est pas du tout méprisable, etc. De ce point de vue, seule la liberté de choix, aussi paradoxal que cela puisse paraître, permettra de repérer le **désir du créole** ou, au contraire, son **rejet** ou encore une **indifférence** à son endroit. Le succès d'une pédagogie créole ouverte et épanouissante au plan intellectuel et identitaire ne pourra qu'élargir la base du volontariat jusqu'à ce qu'on parvienne à une attraction universelle. Mais il ne faut pas inverser les choses et remplacer l'exclusion multi-séculaire par une inclusion non contrôlée et non reliée à une demande et cette dernière doit être organisée.

f) que les pouvoirs locaux poursuivent leur politique de soutien à la recherche universitaire et mettent en place des moyens de promotion de l'action en matière pédagogique.

(d) que la pédagogie du créole ne cherche pas à singer celle qui prévaut pour le français et soit capable de trouver son originalité et son efficacité au sein de l'écosystème scolaire. Introduire le créole à l'École ne doit pas signifier simplement souscrire à une forme de « politiquement correct » visant à montrer qu'on est démocrate.

(e) que des mesures soient prises pour éviter que créole soit banalisé et qu'il soit pris au piège de la grammaire d'une École en crise. Il ne faut pas que le créole soit une matière de plus qui finisse par dégoûter les élèves du créole mais un peu plus de l'École. C'est la raison pour laquelle le créole doit être facultatif. De même qu'il y a eu dans nos pays une montée vers la langue française, langue dominante (à travers le caractère obligatoire de cette dernière), de même, il faut créer les conditions pédagogiques et mentales d'une montée vers la langue créole. Au bout de cette ascension, il y a de nombreux pièges à éviter : déblocage expressif, réentrancement dans un imaginaire fécond, réconciliation avec soi-même par une récupération de l'esprit de soi, capacité de négociation culturelle plus grande, possibilité de contraster deux systèmes linguistiques maternels (créole et français), voire... - pourquoi pas ? - banalisation de points dans les examens, ce qui n'est pas du tout méprisable, etc. De ce point de vue, seule la liberté de choix, aussi paradoxal que cela puisse paraître, permettra de repérer le désir du créole ou, au contraire, son rejet ou encore une indifférence à son endroit. Le succès d'une pédagogie créole ouverte et épanouissante au plan intellectuel et identitaire ne pourra qu'être le pas du volontariste jusqu'à ce qu'on parvienne à une situation universelle. Mais il ne faut pas inverser les choses et remplacer l'exclusion multi-séculaire par une inclusion non contrôlée et non solidaire à une demande et cette dernière doit être organisée.

(f) que les pouvoirs locaux poursuivent leur politique de soutien à la recherche universitaire et mettent en place des moyens de promotion de l'action en matière pédagogique.

BERN 164

g) que les deux langues ne s'inscrivent pas dans une compétition mais au contraire s'inscrivent dans les configurations diverses de la « co-opération » et d'un certain **co-linguisme**, en tenant compte de façon réaliste du poids historique de chaque langue et des potentialités de chacune à participer au développement (lequel développement doit être défini dans une pratique qui ne se satisfasse plus du verbalisme creux : par exemple, est-il indispensable d'enseigner les maths en langue régionale ? Tout dépendra du but recherché par l'enseignant). **Toutes les langues sont linguistiquement égales, mais elles sont sociolinguistiquement inégales.**

h) S'impose aussi une ouverture sur les autres pays (créolophones et non créolophones) du bassin caraïbe, à partir de stratégies didactiques et culturelles prenant en compte une créolophonie et une francophonie réévaluées et, par là même, mieux assumées.

i) qu'enfin une vraie pédagogie sociale de réenracinement culturel, de revalorisation concrète (et non pas seulement verbale ou faite de slogans) de notre personnalité, d'ouverture réelle à une lecture critique des enjeux de la mondialisation, à une prise de conscience de la dialectique d'une identité renforcée, incarnée et d'une altérité, respectée, assumée.

j) Un des enjeux du partenariat est que l'Ecole (dont le vecteur essentiel reste la langue française) aide les langues régionales, en voie de développement (les modalités en restent à définir). Il ne s'agira en aucune façon d'une aide octroyée (sur le modèle de l'assistance néo-coloniale) puisque étant à la fois francophones et créolophones, nous, ressortissants des D.O ?M. serons les destinataires et les destinataires de cette aide. Mais cela ne peut se faire que dans la durée, sauf à vouloir fabriquer artificiellement des **espérantos scolaires** dont les larges masses seraient coupées (mais de toute manière, on ne pourra pas non plus éviter de construire de façon collective, garantie de l'Ecole, un créole intellectuel pouvant prendre en charge les contenus scolaires). Il faut savoir, d'autre part, que l'**urgence** a toujours

g) que les deux langues ne s'inscrivent pas dans une compétition mais au contraire s'inscrivent dans les configurations diverses de la « co-opération » et d'un certain co-ligature, en tenant compte de façon réaliste du poids historique de chaque langue et des potentialités de chacune à participer au développement (lequel développement doit être défini dans une pratique qui ne se satisfasse plus du verbalisme creux : par exemple, est-il indispensable d'enseigner les traits en langue régionale ? Tout dépendra du but recherché par l'enseignant). Toutes les langues sont linguistiquement égales, mais elles sont socialement inégales.

h) S'impose aussi une ouverture sur les autres pays (créolophones et non créolophones) du bassin caribbe, à partir de stratégies didactiques et culturelles prenant en compte une créolophonie et une francophonie réévaluées et, par là même, mieux assumées.

i) Qu'enfin une vraie pédagogie sociale de réenracinement culturel, de révalorisation concrète (et non pas seulement verbale ou faite de slogans) de notre personnalité, d'ouverture réelle à une lecture critique des enjeux de la mondialisation, à une prise de conscience de la dialectique d'une identité renforcée, incarnée et d'une altérité respectée, assumée.

j) Un des enjeux du partenariat est que l'École (dont le vecteur essentiel reste la langue française) aide les langues régionales, en voie de développement (les modalités en restent à définir). Il ne s'agit en aucune façon d'une aide octroyée (sur le modèle de l'assistance néo-coloniale) puisque étant à la fois francophones et créolophones, nous ressortissants des D.O.M. serons les destinataires et les destinataires de cette aide. Mais cela ne peut se faire que dans la durée, sans à vouloir fabriquer artificiellement des espèces scolaires dont les larges masses seraient coupées (mais de toute manière, on ne pourra pas non plus éviter de construire de façon collective, garantie de l'École, un créole intellectuel pouvant prendre en charge les contenus scolaires). Il faut savoir d'autre part, que l'urgence a toujours

constitué une des contraintes pesant sur les langues créoles, notamment dans leur genèse mais aussi à certains moments de leurs développements. A cette urgence nous n'allons pas pouvoir totalement échapper.

k) En cas de réussite du partenariat entre les langues, la langue régionale cessera d'être instrumentalisée comme alibi pour devenir une véritable moyen d'épanouissement. Il ne faut cependant pas croire que le succès du partenariat est définitif : la langue peut toujours redevenir un alibi politique, en fonction des conjonctures historiques.

EN CONCLUSION...

La pénétration du créole, **langue dominée** sur le terrain de l'Ecole, c'est-à-dire du français, langue **dominante** est un paradoxe qui ne doit pas confiner au **gadget**. La langue créole ne va pas, d'un coup de baguette magique, perdre les caractéristiques de langue dominée qui sont constitutives de son émergence et de son parcours historique à ce jour. Il est urgent que chacun comprenne que vigilance intellectuelle et volonté de construction doivent absolument être au rendez-vous des pratiques pédagogiques, culturelles, sociales et politiques. En ce sens, le CAPES créole, par sa triple caractéristique (linguistique, littéraire et culturelle) et par l'effort de recherche et de structuration disciplinaire auquel il donnera lieu sera l'instrument de constitution et de diffusion d'informations mises à la disposition de tous maîtres, de tous les élèves et de tous ceux qui s'intéressent à la réalité de nos pays. Le CAPES est le véritable instrument (le seul, probablement) de l'**antillanisation** de l'enseignement, étant bien entendu, que le savoir en général (et en particulier, celui qu'il permettra de construire) ne se transmet pas, qu'il ne peut que **se conquérir**. Les conditions d'une telle **appropriation** sont à établir sur des bases saines.

On l'aura compris, l'introduction véritable du créole dans une Ecole qui, paradoxalement, le rejetait précédemment sera révolutionnaire ou ne sera pas. Il ne faudra rater cette révolution

constitue une des contraintes pesant sur les langues créoles, notamment dans leur genèse mais aussi à certains moments de leur développement. A cette urgence nous n'allons pas pouvoir totalement échapper.

k) En cas de réussite du partenariat entre les langues, la langue régionale cessera d'être instrumentalisée comme alibi pour devenir une véritable moyen d'épanouissement. Il ne faut cependant pas croire que le succès du partenariat est défini: la langue peut toujours redevenir un alibi politique, en fonction des conjonctures historiques.

EN CONCLUSION...

L'a pénétration du créole, langue dominée sur le terrain de l'École, c'est-à-dire du français, langue dominante est un paradoxe qui ne doit pas conduire au gâchis. La langue créole ne va pas, d'un coup de baguette magique, perdre les caractéristiques de langue dominée qui sont constitutives de son émergence et de son parcours historique à ce jour. Il est urgent que chacun comprenne que vigilance intellectuelle et volonté de construction doivent absolument être au rendez-vous des pratiques pédagogiques, culturelles, sociales et politiques. En ce sens, le CAPES créole, par sa triple caractéristique (linguistique, littéraire et culturelle) et par l'effort de recherche et de structuration disciplinaire auquel il donne lieu sera l'instrument de constitution et de diffusion d'informations mises à la disposition de tous maîtres, de tous les élèves et de tous ceux qui s'intéressent à la réalité de nos pays. Le CAPES est le véritable instrument (le seul, probablement) de l'antillanisation de l'enseignement, étant bien entendu que le savoir en général (et en particulier, celui qu'il permet de construire) ne se transmet pas, qu'il ne peut que se compléter. Les conditions d'une telle appropriation sont à établir sur des bases saines.

On l'a compris, l'introduction véritable du créole dans une École qui, paradoxalement, le rejetait précédemment sera révolutionnaire ou ne sera pas. Il ne faut pas tarder cette révolution

tranquille, pourvoyeuse d'un défi mobilisateur et d'un souffle nouveau dans une Ecole qui a bien besoin de ces vertus vivifiantes. La vigilance intellectuelle et la discrimination adéquate des objectifs doivent être au rendez-vous afin que la décolonisation linguistique et culturelle n'avorte pas ou ne soit pas contre-productive. Une nouvelle ère faite d'imagination et de rigueur s'ouvre pour l'Ecole dans les D.O.M.

Nouvel espoir, nouvel horizon pour les ressortissants des D.O.M. aux prises avec la faillite du sens et la désespérance. En cet égard, la dénomination « CAPES de créole » tout en ayant quelque chose de paradoxal (quoique la pluralité des créoles n'empêche pas une certaine intercompréhension qui devrait s'accentuer) est courageuse et ambitieuse : elle nous obligera assurément à décrypter la logique civilisationnelle sous-tendue par la créolisation.

tranquille, pourvoyeuse d'un défi mobilisateur et d'une sève nouvelle
 dans une école qui a bien besoin de ces vertus vivifiantes. La
 vigilance intellectuelle et la discrimination adéquate des objectifs
 doivent être au rendez-vous afin que la décolonisation linguistique et
 culturelle n'aboutisse pas ou ne soit pas contre-productive. Une nouvelle
 ère faite d'imagination et de rigueur s'ouvre pour l'école dans les
 D.O.M.

Nouvel espoir, nouvel horizon pour les ressortissants des D.O.M.
 aux prises avec la faillite du sens et la désespérance. En cet égard, la
 dénomination « CAPES de créoles » tout en ayant quelques chose de
 paradoxal (quoique la pluralité des créoles n'empêche pas une certaine
 intercompréhension qui devrait s'accroître) est courageuse et
 ambitieuse : elle nous oblige assurément à dépasser la logique
 civilisationnelle sous-tendue par la création.